



Assemblée générale

Distr. générale
17 janvier 2006
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 142 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Exécution du mandat	3–6	3
III. Exécution du budget		19
A. Ressources financières		19
B. Autres recettes et ajustements		20
C. Dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome		20
IV. Analyse des écarts	7–21	21
V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	22	25

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



Résumé

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005.

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de la MANUTO est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats et organisés selon trois programmes (administration publique et appareil judiciaire du Timor-Leste et administration de la justice à l'égard des crimes graves; renforcement du maintien de l'ordre au Timor-Leste; et sécurité et stabilité du Timor-Leste) et une composante Appui.

Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	17 477,0	19 499,7	(2 022,7)	(11,6)
Personnel civil	35 940,3	33 876,3	2 064,0	5,7
Dépenses opérationnelles	31 736,4	28 173,2	3 563,2	11,2
Montant brut	85 153,7	81 549,2	3 604,5	4,2
Recettes provenant des contributions du personnel	5 762,0	5 353,3	408,7	7,1
Montant net	79 391,7	76 195,9	3 195,8	4,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	60,0	60 0	–	–
Total	85 213,7	81 609,2	3 604,5	4,2

Ressources humaines : occupation des postes

Catégorie	Postes approuvés ^a	Postes prévus (moyenne)	Postes effectivement pourvus (moyenne)	Taux de vacance (pourcentage) ^b
Observateurs militaires	42	42	39	7,1
Contingents	435	424	393	7,3
Police civile	157	157	142	9,6
Personnel recruté sur le plan international	275	244	187	23,4
Personnel recruté sur le plan national	614	559	506	9,5
Volontaires des Nations Unies	144	110	92	16,4

^a Effectif autorisé le plus élevé.

^b Compte tenu du nombre de postes pourvus et du nombre de postes approuvés, mois par mois.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget de fonctionnement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 a été présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 23 août 2004 (A/59/290). Il s'élevait à un montant brut de 85 333 400 dollars (montant net : 79 423 000 dollars), non compris des contributions volontaires en nature, budgétisées, d'un montant de 60 000 dollars. Il couvrait le déploiement d'un nombre moyen de 42 officiers de liaison, 424 membres des contingents, 157 fonctionnaires de police civile, 244 agents recrutés sur le plan international, 559 agents recrutés sur le plan national et 110 Volontaires des Nations Unies.

2. Dans sa résolution 59/13 A du 29 octobre 2004, se fondant sur les recommandations faites par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 43 de son rapport du 27 septembre 2004 (A/59/384), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 85 153 700 dollars (montant net : 79 391 700 dollars), comprenant un montant brut de 30 485 600 dollars (montant net : 28 399 200 dollars) déjà autorisé pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2004 en vertu de sa résolution 58/260 B du 18 juin 2004, afin de financer le fonctionnement de la Mission du 1^{er} juillet 2004 au 20 mai 2005 et les premières activités de liquidation pendant la période du 21 mai au 30 juin 2005. L'ensemble de ce montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

3. Le mandat de la MANUTO a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1410 (2002), puis modifié et prorogé dans des résolutions ultérieures, dont la plus récente est la résolution 1573 (2004), par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission pour une dernière période de six mois, jusqu'au 20 mai 2005.

4. La MANUTO a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de favoriser la stabilité et la sécurité à long terme du Timor-Leste.

5. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux plus bas. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits obtenus pour les trois programmes découlant du Plan d'exécution du mandat, tels qu'ils sont décrits dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité, en date du 29 avril 2004 (S/2004/333, par. 23 à 58 et annexes I, II et III), à savoir : administration publique et appareil judiciaire du Timor-Leste et administration de la justice à l'égard des crimes graves, renforcement du maintien de l'ordre au Timor-Leste, et sécurité et stabilité au Timor-Leste; ainsi que pour la composante Appui.

6. Dans le présent rapport, les résultats effectifs de la Mission sont évalués sur la base des tableaux axés sur les résultats apparaissant dans le budget de 2004/05. En particulier, on a mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

**Composante 1 : administration publique et système judiciaire au Timor-Leste
et justice en matière de crimes graves**

Réalisation escomptée 1.1 : capacités institutionnelles durables des principales institutions publiques du Timor-Leste, dont le Parlement, la présidence, les services du Premier Ministre, et les principaux ministères et institutions judiciaires		
<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>	
Le Parlement national timorais adopte des lois organiques portant sur le fonctionnement des principales institutions de l'État et la création d'institutions n'ayant pas encore été rendues opérationnelles, dont le Conseil d'État et le Conseil supérieur de défense et de sécurité	<p>Mise en place du Conseil d'État et du Conseil supérieur de défense et de sécurité les 17 et 12 mai 2005, respectivement</p> <p>Adoption des lois organiques relatives à la structure des forces de police et de défense de Timor-Leste, en juillet 2004</p> <p>Adoption du Code des douanes (19 mai 2005), du décret relatif aux services postaux (3 novembre 2004) et des lois-décrets concernant les hôpitaux et la réglementation de la profession de santé (31 mars 2005) et les centres de santé privés (1^{er} décembre 2004)</p>	
La communauté internationale continue de soutenir le Timor-Leste après mai 2005	Par sa résolution 1599 (2005), le Conseil de sécurité a établi au Timor-Leste, pour une période d'un an prenant fin le 20 mai 2006, une mission politique spéciale de relais, le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL), afin de coordonner l'aide de la communauté internationale	
<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Orientation et encadrement régulier des homologues timorais par les 58 conseillers civils essentiels pour ce qui est du renforcement des capacités dans les principales institutions de l'État	Oui	Institutions ayant bénéficié d'un appui : Conseil d'État, Ministères du plan et des finances, des affaires étrangères, de la justice, de l'intérieur, de l'administration publique, des transports, des communications et des travaux publics, du développement et de l'environnement, de l'éducation, de la culture, et de la jeunesse et des sports, secrétariats d'État à la défense et au commerce et à l'industrie, Bureau de l'Inspecteur général et tribunaux

Les 58 conseillers civils aident les homologues timorais à rédiger des cadres juridiques, règles, réglementations et consignes	Oui	Les homologues timorais ont bénéficié d'une aide pour rédiger, en totalité ou en partie, un certain nombre de textes législatifs et réglementaires, y compris une loi sur la fiscalité, trois lois sur les hydrocarbures, des textes d'habilitation pour l'application du Code civil, du Code pénal et du Code de procédure pénale, les lois organiques concernant une banque centrale et un bureau de l'Inspecteur général, une loi sur les anciens combattants et de la loi sur la profession d'avocat
Les 58 conseillers civils formulent des plans d'action dans le cadre de la stratégie de sortie en consultation avec les pouvoirs publics du Timor-Leste	Oui	En consultation avec le Gouvernement timorais et d'autres institutions nationales, les 58 postes les plus importants ont été reconduits au-delà de mai 2005 pour une période d'un an au plus. Les organismes des Nations Unies ont pris à leur charge 13 postes, le BUNUTIL conservant les 45 autres. Les plans d'action concernant la stratégie de sortie prévoient que ces 45 postes seront financés par les partenaires du développement aussi longtemps que le Bureau existera
Réunions mensuelles avec le corps diplomatique et les donateurs bilatéraux et multilatéraux afin de trouver des sources d'aide au-delà de mai 2005 en ce qui concerne le renforcement des capacités des principales institutions publiques	12	Réunions
Évaluation des besoins futurs des institutions publiques à l'intention des partenaires bilatéraux et multilatéraux	Oui	Réalisée par les institutions nationales et la MANUTO en février 2005

Réalisation escomptée 1.2 : système judiciaire opérant au Timor-Leste	
<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
Tout le personnel requis est affecté aux trois tribunaux de district	Faute d'agents suffisamment qualifiés (les stages de formation périodiques ne devant s'achever qu'en 2008), la MANUTO a fourni 3 juges pour la Cour d'appel, 4 juges pour les tribunaux de district, 1 procureur pour le ministère public et 1 avocat pour le Service public de défense pénale, afin d'assurer des fonctions d'exécution

	40 formateurs sélectionnés ont achevé un stage préparatoire de trois mois (septembre à novembre 2004)	
Réduction de la période d'attente des procès, qui est actuellement d'au moins six mois en moyenne	La durée de la détention avant jugement s'est allongée, pour atteindre approximativement 9 mois, faute de juges nationaux qualifiés (une formation de 30 mois, devant s'achever au début de 2007, est en cours) suffisamment nombreux pour accélérer le rythme des procès	
Mise de services de défense à la disposition de tous les détenus et inculpés	Objectif non réalisé faute d'avocats privés locaux expérimentés	
<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Encadrement et orientation réguliers des juges, du personnel des tribunaux et autres membres du système judiciaire du Timor-Leste	28	Fonctionnaires des tribunaux
	4	Juges
Réunions mensuelles avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux visant à définir et résoudre les faiblesses institutionnelles du système judiciaire nécessitant une aide bilatérale et multilatérale et à trouver des sources d'appui au secteur de la justice au-delà de mai 2005	12	Réunions

Réalisation escomptée 1.3 : achèvement des mises en jugement pour crime grave	
<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
Les 137 mises en accusation pour meurtre ont toutes été effectuées	95 mises en accusation (pour meurtre notamment) prononcées Les commissions spéciales pour les crimes graves ont demandé qu'aucun nouvel acte d'accusation ne soit émis après novembre 2004, afin que tous les procès soient clos à la date prévue pour l'achèvement du processus judiciaire relatif aux crimes graves (le 20 mai 2005), ce qui fait que les mises en accusation sont moins nombreuses que prévu
Poursuite de 29 accusés en instance de jugement et de tout inculpé supplémentaire détenu par la suite, jusqu'au stade du procès	Objectif réalisé Au total, 87 défendeurs ont été jugés depuis le début du processus judiciaire concernant les crimes graves
Les tribunaux timorais se prononceront avant mai 2005 sur toutes les demandes de mandat d'arrêt introduites	Délivrance des 241 mandats d'arrêt demandés au cours du processus

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Clôture de l'instruction pour les 137 affaires de meurtre	75	L'instruction a pris fin en novembre 2004 pour que les derniers procès puissent s'achever avant le 20 mai 2005 250 procédures d'instruction ont été menées à bien pour l'ensemble du processus judiciaire relatif aux crimes graves
Mise en accusation des organisateurs d'actes de violence ou auteurs des crimes les plus flagrants	47	Mises en accusation
Achèvement de la formation de 5 procureurs timorais, 2 chargés de dossiers, 3 stagiaires en informatique, 3 encodeurs-dépositaires des éléments de preuve et 17 enquêteurs de la police nationale du Timor-Leste	5	Procureurs (les activités de formation se poursuivent)
	2	Responsables de la gestion des données et éléments de preuve (anciennement chargés des dossiers) formés ou en cours de formation (une démission)
	5	Stagiaires en informatique (2 ont démissionné à la fin de leur formation, 3 sont en cours de formation)
	3	Encodeurs-dépositaires des éléments de preuve (formation achevée pour 2, en cours pour 1)
	17	Enquêteurs (formation achevée; tous les intéressés ont rejoint le Département des enquêtes de la Police nationale de Timor-Leste) Toutes les formations en cours devaient être achevées au 31 décembre 2005

Réalisation escomptée 1.4 : progrès dans la défense des droits de l'homme		
<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>	
Le Gouvernement timorais s'acquitte des obligations conventionnelles en matière d'établissement de rapports découlant des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme	2 rapports (sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits de l'enfant) devaient avoir été établis pour janvier 2006, le Gouvernement devant soumettre 5 autres rapports au cours de l'année civile 2006 au Secrétaire général et aux organes chargés de suivre l'application d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme	
Création d'un bureau de « Provedor » (médiateur) avec représentation au niveau des districts	Créé en juin 2005, avec entrée en fonctions de 2 adjoints; pas de représentation au niveau des districts, la priorité allant à la mise en place du bureau et au recrutement du personnel	
Mise en place de procédures concernant la suite à donner aux plaintes en matière de droits de l'homme par le Bureau du « Provedor »	Les procédures n'ont pas été mises en place, les autorités timoraises n'ayant pas encore pris toutes les mesures voulues, y compris en ce qui concerne les procédures minimales de traitement des plaintes (établissement prévu pour mars 2006 au plus tard)	
Achèvement et diffusion du rapport final de la Commission d'accueil, de vérité et de réconciliation	Le Parlement a prorogé le mandat de la Commission jusqu'au 31 octobre 2005 Une fois achevé, le rapport final a été présenté au Président du Timor-Leste le 31 octobre 2005	
<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Formation de 20 fonctionnaires chargés de rédiger les rapports requis au titre des traités relatifs aux droits de l'homme	20	Fonctionnaires d'une équipe de rédaction des rapports à présenter au titre des traités, composée des responsables des questions relatives aux droits de l'homme des différents ministères et des administrateurs de district en vue de garantir un apport intersectoriel
Commentaires au sujet du document de base élargi et des rapports complémentaires au titre d'instruments relatifs aux droits de l'homme	Oui	Commentaires sur le projet de document de base élargi, fournis dans le cadre de la campagne nationale de collecte de données aux fins de l'établissement des rapports initiaux concernant l'application d'instruments relatifs aux droits de l'homme;

		le Gouvernement n'a pas demandé à la MANUTO de commenter les rapports complémentaires
Assistance technique et conseils pour l'établissement de questionnaires et la collecte de données aux fins de l'établissement de rapports dans le cadre d'instruments relatifs aux droits de l'homme	Oui	Questionnaires mis au point et diffusés à l'occasion d'une campagne nationale de collecte de données et d'analyse des droits de l'homme, organisée par le Gouvernement avec l'aide de la MANUTO, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)
Commentaires sur les projets de texte ayant des incidences en matière de droits de l'homme	Oui	Le Parlement n'a pas communiqué de projets de loi à la MANUTO pour des raisons de confidentialité
2 exposés sur les droits de l'homme à l'intention des parlementaires	4	Séminaires relatifs aux droits de l'homme (principes de bonne gouvernance et analyse des projets de loi sous l'angle des droits de l'homme), organisés à l'intention de 66 parlementaires
Réponse aux questions émanant du Parlement ou de commissions parlementaires dans le cadre de rapports spéciaux relatifs aux droits de l'homme	Oui	1 demande concernant le projet de loi d'amnistie
12 ateliers de formation dans le domaine des droits de l'homme intéressant 30 groupes de la société civile visant à renforcer leurs capacités en matière de suivi et de plaidoyer	12 30	Ateliers et sessions de formation sur les droits de l'homme, organisés à Dili et dans les régions Groupements de la société civile
3 ateliers de formation dans le domaine des droits de l'homme à l'intention des parlementaires et fonctionnaires chargés de la rédaction de textes législatifs	2	Ateliers organisés à l'intention de 57 parlementaires (1 atelier et 1 stage de perfectionnement sur la législation relative aux droits de l'homme) avec la participation d'experts internationaux
36 émissions radiophoniques hebdomadaires de sensibilisation aux droits de l'homme	52	Émissions radiophoniques
Un groupe de base de 60 formateurs dans le domaine des droits de l'homme dotés des connaissances et des compétences techniques nécessaires poursuivront une formation pédagogique et en matière de plaidoyer	48	22 représentants d'organisations non gouvernementales régionales (février 2005) et 26 représentants de la société civile (mars 2005)

Assistance technique au Bureau du Conseiller en matière de droits de l'homme auprès du Premier Ministre pour la mise au point du plan d'action national concernant les droits de l'homme et autres programmes	Oui	Assistance concernant le plan d'action national pour les droits de l'homme, y compris le financement de 2 ateliers nationaux sur le plan d'action national et les droits économiques, sociaux et culturels, organisé par le Bureau du Conseiller auprès du Premier Ministre; affectation à ce Bureau de 2 agents, recrutés sur le plan national, chargés d'apporter une aide concernant le plan d'action national; l'application du plan d'action devait être achevée au 31 décembre 2005
Assistance technique pour la rédaction du rapport final de la Commission d'accueil, de vérité et de réconciliation	Oui	Détachement de 2 conseillers pour les droits de l'homme
Assistance technique pour l'archivage des nombreux renseignements recueillis par la Commission auprès de victimes et de témoins	Oui	Détachement de 2 conseillers pour les droits de l'homme
Programme de sensibilisation et de renforcement des capacités concernant le VIH à l'intention des communautés vulnérables	Oui	84 fonctionnaires de la Police nationale, 167 membres des communautés locales, 64 étudiants, 72 lycéens et 38 collégiens L'UNICEF a coopéré avec la Mission à l'exécution de projets de formation des jeunes et des membres des communautés, dans le district de Dili, et de fonctionnaires de la Police nationale, à Suai, Liquica et Dili
Assistance technique en matière de VIH aux pouvoirs locaux, en collaboration avec d'autres organismes, pour la planification et l'élaboration de programmes nationaux	Oui	Le personnel du Ministère de la santé a bénéficié d'une formation 26 réunions de groupes thématiques des Nations Unies sur les questions relatives au VIH/sida, y compris la préparation d'un congrès national sur le VIH/sida (prévu pour décembre 2005) et la révision de la stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida

Composante 2 : renforcement du maintien de l'ordre au Timor-Leste

Réalisation escomptée 2.1 : capacités durables en matière de maintien de l'ordre au Timor-Leste		
<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>	
Mise en place de mécanismes de liaison internes et externes de la police nationale du Timor-Leste pour assurer la coordination avec la force nationale de défense du Timor-Leste et l'appareil judiciaire	<p>Mise au point de mécanismes de coordination entre la Police nationale, la Force nationale de défense et le pouvoir judiciaire; organisation toutes les deux semaines de réunions conjointes du Commandant de la Force et du Conseiller principal pour les questions de police, de la Police nationale et du Commandant de la Force nationale de défense</p> <p>Organisation, tous les 15 jours, de réunions conjointes de la Force de défense nationale et de la Police nationale, présidées à tour de rôle par les 2 parties</p> <p>Le Cabinet du Premier Ministre organise des réunions mensuelles entre la Force de défense nationale et la Police nationale, ainsi qu'entre le pouvoir judiciaire et la Police nationale</p>	
Mise en place de 4 unités spéciales dans la police nationale : Unité de police des frontières, Groupe d'intervention rapide, Unité d'intervention de la police (ancien Service d'intervention rapide) et Groupe de l'immigration et de la marine	Création de l'Unité de police des frontières (296 fonctionnaires), du Groupe d'intervention rapide (200 fonctionnaires), de l'Unité de réserve de la police (84 fonctionnaires) et du Groupe de l'immigration (68 fonctionnaires) et de la police maritime (22 fonctionnaires)	
Promulgation par le Gouvernement de la loi organique et du Code de discipline de la police nationale du Timor-Leste	<p>Promulgation de la loi organique le 11 mai 2004</p> <p>Promulgation du Code de discipline le 14 mai 2004</p>	
Adoption par le Gouvernement de la loi sur la police nationale	Le Gouvernement a décidé de ne pas procéder à l'adoption du projet de loi rédigé par la MANUTO	
<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Conseils techniques à la police nationale du Timor-Leste concernant l'élaboration de politiques, la planification stratégique, la collecte de renseignements, le code de conduite, les normes professionnelles et procédures disciplinaires et autres questions opérationnelles et techniques	Oui	<p>Conseils quotidiens sur la planification stratégique et l'élaboration des politiques, fournis par 142 conseillers techniques (moyenne)</p> <p>Rédaction de 33 directives générales, présentées au Gouvernement, pour approbation</p>

		<p>Plan de formation professionnelle mis au point et appliqué en deux phases entre juin 2004 et avril 2005 (évaluation des besoins techniques réalisée en juin 2004 dans l'ensemble de la Police nationale)</p> <p>2 590 fonctionnaires de la Police nationale ont bénéficié, de juillet 2004 à avril 2005, d'une formation concernant les missions, générales et spécialisées, de la police telles l'élaboration des politiques, la planification stratégique, la collecte de renseignements, la déontologie, les normes professionnelles, les procédures disciplinaires et d'autres questions opérationnelles et techniques</p> <p>300 enquêteurs de la Police nationale ont bénéficié d'une formation (de niveau moyen ou avancé) aux techniques d'investigation</p>
Aide à la police nationale du Timor-Leste et à l'École de police en matière de formation et d'enseignement, ainsi que de formation en cours d'emploi et de recyclage	Oui	<p>1 989 fonctionnaires de la Police nationale ont bénéficié d'une formation régulière en cours d'emploi; et 34 cours spécialisés de langues anglaise et portugaise ont été organisés pour 567 fonctionnaires</p> <p>Fourniture de conseils techniques à l'École de police dans des domaines tels que la gestion et l'élaboration des procédures d'évaluation et de contrôle de sécurité pour le personnel de la Police nationale</p>
Réunions régulières avec la police nationale du Timor-Leste concernant la gestion, les procédures de budgétisation, la logistique et la mise en valeur des ressources humaines	Oui	Conseils sur les activités de gestion et de la direction et la profession de police, fournis par le Conseiller principal pour les questions de police et les conseillers techniques détachés auprès des fonctionnaires supérieurs de la Police nationale
Conseils à la police nationale du Timor-Leste pour ce qui est de la mise en place de relations de travail et de coopération avec les autres piliers du système judiciaire, tels que les tribunaux et les prisons	Oui	Conseils sur la création d'une commission nationale visant à garantir une coordination continue et systématique au sein de chacun des éléments du système juridique et judiciaire

Assistance à la police nationale du Timor-Leste pour la formation d'unités spéciales, et notamment le renforcement des capacités dans les domaines de la neutralisation d'explosifs, de la lutte contre la criminalité transnationale organisée, des enquêtes et de la police scientifique	Oui	<p>Les activités de planification stratégique des politiques ont pris fin; les services consultatifs sur la création d'unités spéciales et la formation ont été assurés par des conseillers bilatéraux et les conseillers techniques de la MANUTO pour les questions de police</p> <p>Conseils sur la création d'un groupe de neutralisation des explosifs et munitions (formé par une organisation non gouvernementale japonaise) et de groupes de lutte contre le terrorisme et de gestion des scènes d'infraction</p>
Conseils spécialisés concernant la rédaction de textes (lois, réglementations, règles, codes et instructions) dont la loi sur la police	Oui	Fournis par des conseillers civils aux ministères de l'intérieur et de la justice pour la rédaction des textes suivants : loi sur les armes et les explosifs, loi sur la police, code de procédure pénale, code pénal, code civil, loi sur la protection de la faune et de la flore et loi sur l'environnement
Réunions régulières avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux tendant à maintenir l'appui à la police nationale du Timor-Leste au-delà de mai 2005	Oui	<p>Organisation de réunions mensuelles avec tous les donateurs bilatéraux, présidées par le Vice-Ministre de l'intérieur</p> <p>Réunions hebdomadaires sur le Projet de renforcement de la Police de Timor-Leste (financé par l'Australie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et le Programme de formation sur l'assistance mutuelle en matière pénale (financé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique)</p>

Composante 3 : sécurité et stabilité du Timor-Leste

Réalisation escomptée 3.1 : assurer la stabilité et la sécurité dans l'ensemble du Timor-Leste		
<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>	
Aucun incident touchant la sécurité extérieure ou intérieure n'exige une intervention militaire	De façon générale, la situation concernant la sécurité est restée calme et stable pendant la période à l'examen	
<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
40 500 journées en attente des contingents (125 hommes du Groupe international d'intervention pendant 324 jours)	36 500	
16 200 journées de patrouille à pied (10 hommes par patrouille, 5 patrouilles par jour pendant 324 jours)	14 600	
8 100 journées de présence aux points de contrôle (5 hommes par point de contrôle, 5 points de contrôle par jour pendant 324 jours)	7 300	
10 368 journées de patrouille mobile de la liaison militaire aux fins de la formation et de l'information concernant l'évolution de la situation en matière de sécurité dans les zones frontalières (4 officiers de liaison par patrouille, 8 patrouilles par jour pendant 324 jours)	9 344	
Organisation mensuelle de contacts entre les services de sécurité du Timor-Leste et de l'Indonésie	249	Y compris des réunions de haut niveau ou de travail sur le terrain
Échange hebdomadaire d'informations avec les forces armées indonésiennes et la Force nationale de défense du Timor-Leste par les soins d'officiers de liaison	Oui	Réunions de haut niveau et réunions de travail sur le terrain entre la Force nationale de défense du Timor-Leste et les Forces armées indonésiennes
Réunions mensuelles avec les principales parties prenantes afin d'améliorer la coordination entre les services de sécurité du Timor-Leste	Oui	24 réunions mixtes (une par quinzaine) des organes de sécurité, rassemblant des militaires des Nations Unies et des représentants de la Force de défense nationale et de la Police nationale de Timor-Leste

		3 réunions de la Ligne de coordination tactique, avec des représentants de la Force de défense nationale et de la Police nationale de Timor-Leste et leurs homologues indonésiens
--	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Réalisation escomptée 3.2 : normalisation de la frontière terrestre entre le Timor-Leste et l'Indonésie		
<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>	
Les points de franchissement de la frontière fonctionnent normalement pour permettre le mouvement transfrontière de personnes et de biens avec un minimum de formalités	Objectif réalisé pour 12 points de franchissement de la frontière	
Mise en place d'un système de transit entre Cœussi et le reste du Timor-Leste avec l'accord de l'Indonésie et des services timorais	Objectif non réalisé faute d'accord entre les Gouvernements timorais et indonésien	
<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Liaison régulière entre le groupe de patrouille des frontières (police timoraise) et les services de sécurité indonésiens et conseils et appui en matière de délimitation et de démarcation de la frontière	Oui	Appui à l'Unité de police des frontières lors de ses contacts interaction avec les homologues indonésiens, aux niveaux stratégique et opérationnel 42 officiers de liaison militaires déployés dans les trois secteurs frontaliers de Bobonaro, Cova Lima et Cœussi
Encadrement des services de sécurité timorais pendant les réunions de haut niveau entre services de sécurité indonésiens et timorais	Oui	2 réunions entre commandements
Signature de l'accord militaire technique entre la MANUTO et les services de sécurité indonésiens concernant la coordination des activités portant sur la ligne de coordination tactique	Oui	Accord de liaison militaire entre la MANUTO et les organes de sécurité indonésiens signé le 24 juillet 2004

Composante 4 : appui

Réalisation escomptée 4.1 : appui logistique et administratif efficace et efficient de la Mission		
<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>	
Amélioration de l'efficacité des services de restauration et de la fourniture de rations et d'eau en bouteille aux contingents	Amélioration notable grâce à l'utilisation d'un contrat global passé avec un fournisseur unique, au lieu de contrats multiples	
Acceptation sans servitude ni hypothèque par le Gouvernement timorais de biens immobiliers excédentaires occupés antérieurement par la MANUTO	Tous les locaux transférés respectaient ou dépassaient les normes fixées par le Département des opérations de maintien de la paix en ce qui concerne l'environnement; le Gouvernement timorais n'a formulé aucune réclamation	
<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Contrat global de services de restauration par la combinaison des différents services, notamment de cuisines et fourniture de rations	Oui	En vigueur du 1 ^{er} juillet 2004 au 31 mai 2005
Transition administrative		
Formalités de cessation de service de 250 membres du personnel civil	692	Augmentation due au retrait et à la réaffectation des effectifs
Clôture et restitution de 15 immeubles au Gouvernement timorais	7	Immeubles remis au Gouvernement timorais
	7	Immeubles conservés pour le BUNUTIL [6 au Timor-Leste et 1 bureau à Darwin (Australie)] (Le bureau de Jakarta (Indonésie) a été fermé le 31 octobre 2004)
Liquidation de 14 300 articles d'équipement appartenant à l'ONU	21 765	5 465 articles transférés au BUNUTIL; 1 078 articles transférés à d'autres missions et à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie); 1 270 articles vendus; 11 661 articles offerts; et 2 291 articles réformés
Apurement et clôture de 5 grands contrats et 350 commandes	4	Contrats 1 contrat de services de fret a continué d'être utilisé jusqu'au 31 décembre 2005

	286	Des commandes ont été maintenues pour le BUNUTIL, d'où une diminution moins importante que prévue
5 importants envois de matériel appartenant à l'ONU et aux contingents	4	Expéditions de matériel appartenant à l'ONU aux destinataires suivants : Base de soutien logistique des Nations Unies, Mission des Nations Unies au Libéria, Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et Mission des Nations Unies au Soudan
	5	Expéditions de matériel appartenant aux contingents
Période de présence résiduelle		
Vérification et contrôle du matériel appartenant aux contingents et de l'autosuffisance pour 310 membres des contingents et le Groupe international d'intervention de 125 personnes	Oui	
Fourniture de services de restauration et d'eau en bouteille à 310 membres des contingents et au Groupe international d'intervention de 125 personnes	Oui	
Gestion de 1 093 contrats de personnel civil (dont 277 fonctionnaires internationaux, 20 administrateurs recrutés sur le plan national, 594 agents locaux, 144 Volontaires des Nations Unies et 58 conseillers publics du Groupe d'appui civil)	840	187 fonctionnaires internationaux, 15 administrateurs recrutés sur le plan national, 494 agents locaux, 92 Volontaires des Nations Unies et 52 conseillers civils (moyenne) Les réaffectations et cessations de service expliquent ce nombre moins important que prévu
Entretien de 128 bâtiments et alimentation en électricité au moyen de 46 groupes électrogènes	90	Le nombre d'immeubles est moins important que prévu en raison de la remise d'installations au Gouvernement timorais
	46	Groupes électrogènes
Entretien et exploitation de 365 véhicules appartenant à l'ONU	341	La réduction des effectifs de la Mission et la passation par profits et pertes de véhicules expliquent ce nombre moins important que prévu

Fourniture de carburant et de lubrifiants pour 365 véhicules appartenant à l'ONU et une centaine de véhicules appartenant aux contingents	341	La réduction des effectifs de la Mission et la passation par profits et pertes de véhicules appartenant à l'ONU expliquent ce nombre moins important que prévu
	100	Véhicules appartenant aux contingents
Gestion et inspection de 2 aéronefs militaires et de 4 aéronefs dans le cadre de contrats commerciaux	6	2 aéronefs militaires et 4 aéronefs affrétés
Entretien d'un réseau de télécommunications composé de 4 stations terrestres et d'un réseau téléphonique national à très hautes fréquences et à hyperfréquences desservant toutes les composantes de la Mission, y compris la police nationale, dans l'ensemble du Timor-Leste	5	Stations terrestres (dans les régions et au quartier général de la Mission)
	20	Relais hertziens
	23	Centraux téléphoniques
	92	Répéteurs VHF
Entretien de réseaux locaux et étendus comprenant 764 postes de travail	764	Postes de travail
	51	Serveurs
Création, gestion et entretien d'une formation sanitaire de niveau 1+ à Dili et d'une formation sanitaire de niveau 1 à Moleana	1	Formation de niveau 1+ à Dili
	1	Formation de niveau 1 à Moleana
	27 536	Patients reçus en consultation
Fourniture à tout le personnel de services d'orientation et d'analyses concernant le VIH	Oui	
Programme de sensibilisation au VIH à l'intention de l'ensemble du personnel, y compris par l'éducation mutuelle	Oui	
Début de la liquidation		
Rapatriement de 310 membres des contingents	279	Effectif militaire moyen
Rapatriement du Groupe international d'intervention de 125 personnes	125	Effectif moyen du Groupe international d'intervention
Rapatriement de 42 officiers de liaison	39	Nombre moyen d'officiers de liaison
Rapatriement de 157 membres de la police civile	25	Rapatriements
	33	Conseillers civils transférés au BUNUTIL

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écarts	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	1 354,5	1 481,8	(127,3)	(9,4)
Contingents	11 059,3	12 863,8	(1 804,5)	(16,3)
Police civile	5 063,2	5 154,1	(90,9)	(1,8)
Unités de police constituées	–	–	–	–
Total partiel	17 477,0	19 499,7	(2 022,7)	(11,6)
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	29 475,1	27 072,0	2 403,1	8,2
Personnel recruté sur le plan national	2 653,0	2 636,1	16,9	0,6
Volontaires des Nations Unies	3 812,2	4 168,2	(356,0)	(9,3)
Total partiel	35 940,3	33 876,3	2 064,0	5,7
Dépenses opérationnelles				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	7 339,8	6 966,6	373,2	5,1
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	117,6	43,5	74,1	63,0
Voyages	484,5	493,8	(9,3)	(1,9)
Installations et infrastructures	6 031,6	5 390,9	640,7	10,6
Transports terrestres	2 336,4	2 010,6	325,8	13,9
Transports aériens	10 209,1	9 255,1	954,0	9,3
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–
Transmissions	2 152,5	1 724,3	428,2	19,9
Informatique	545,9	381,3	164,6	30,2
Services médicaux	336,9	412,5	(75,6)	(22,4)
Matériel spécial	99,0	99,0	–	–
Fournitures, services et matériel divers	2 083,1	1 395,6	687,5	33,0
Projets à effet rapide	–	–	–	–
Total partiel	31 736,4	28,173,2	3 563,2	11,2
Total brut	85 153,7	81 549,2	3 604,5	4,2
Recettes provenant des contributions du personnel	5 762,0	5 353,3	408,7	7,1
Total net	79 391,7	76 195,9	3 195,8	4,0

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écarts	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Contributions volontaires en nature (budgétisées) ^a	60,0	60,0	–	–
Total	85 213,7	81 609,2	3 604,5	4,2

^a Don de 60 000 dollars du Gouvernement du Territoire du Nord (Australie) pour des locaux à usage de bureau à Darwin (Australie).

B. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant
Intérêts créditeurs	614,3
Recettes diverses ou accessoires	558,9
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(0,9)
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	11 999,1
Total	13 171,4

C. Dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses
Matériel majeur	
Contingents	1 286,9
Soutien logistique autonome	
Installation et infrastructures	
Restauration (cuisines)	128,6
Matériel de bureau	107,0
Électricité	130,9
Missions secondaires du génie	75,0
Blanchisserie et nettoyage	103,6
Matériels de campement	31,3
Hébergement	166,9
Magasins – divers	236,3
Fournitures pour la défense des périmètres	158,0
Transmissions	

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Transmissions	334,6
Services médicaux	
Services médicaux	109,9
Matériel spécial	
Neutralisation des explosifs et munitions	33,9
Observation	65,1
Total partiel	1 681,1
Total	2 968,0

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,0	20 mai 2002	28 août 2002
Usage opérationnel intensif	1,0	20 mai 2002	28 août 2002
Acte d'hostilité ou abandon forcé	–	20 mai 2002	28 août 2002
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	1,0-5,0		

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	(127,3)	(9,4 %)

7. Le dépassement de 127 300 dollars s'explique principalement par l'augmentation des dépenses liées au rapatriement du personnel militaire par suite de l'abandon, pour des raisons de sécurité, des arrangements conclus avec une compagnie de transports régionale assurant une liaison aérienne avec Darwin (Australie), où des vols en correspondance vers les destinations finales étaient réservés. Les arrangements pris avec le seul autre transporteur disponible se sont révélés moins économiques, le coût moyen d'un aller simple s'établissant à 4 262 dollars au lieu des 1 800 dollars prévus.

	<i>Écart</i>	
Contingents	(1 804,5)	(16,3 %)

8. Le dépassement de 1 804,5 dollars apparaissant à cette rubrique est imputable à l'augmentation des dépenses liées à la relève et au rapatriement des contingents,

¹ Le montant des écarts est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

ainsi qu'à l'inscription au budget de l'exercice 2004/05 des dépenses liées au déploiement d'un contingent en juin 2004.

	<i>Écart</i>	
Police civile	(90,9)	(1,8 %)

9. Le dépassement de 90 900 dollars est imputable à l'augmentation du coût de l'aller simple en avion (5 360 dollars alors qu'un montant de 1 800 dollars était prévu dans le budget) par suite de l'abandon, pour des raisons de sécurité, des arrangements conclus avec une compagnie de transports régionale et de l'utilisation du seul autre transporteur disponible.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	2 403,1	8,2 %

10. Les économies, d'un montant de 2 403 100 dollars, s'expliquent principalement par le taux de vacance des postes d'agent recruté sur le plan international plus important que prévu pendant l'exercice à l'examen (23,4 %, contre 1,5 %); elles sont en partie annulées par l'augmentation des dépenses communes de personnel liées aux voyages à l'occasion de la cessation de service et de la mutation du personnel et aux versements effectués en compensation de jours de congé annuel à l'achèvement du mandat de la Mission.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	(356,0)	(9,3 %)

11. Le dépassement de 356 000 dollars est imputable à l'augmentation du coût de l'aller simple en avion par suite de l'abandon, pour des raisons de sécurité, des arrangements conclus avec une compagnie de transports régionale et de l'utilisation du seul autre transporteur disponible; les dépenses correspondantes ont été en partie compensées par un taux effectif d'occupation des postes moins élevé que prévu pendant la période à l'examen (16,4 % au lieu des 10 % appliqués dans le budget).

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	373,2	5,1 %

12. Le solde apparaissant à cette rubrique (373 200 dollars) s'explique principalement par le taux moyen d'occupation des postes de conseiller civil au cours de l'exercice, alors que les montants inscrits au budget ayant été calculés sur la base d'un effectif complet (58 postes).

	<i>Écart</i>	
Consultants	74,1	63,0 %

13. Les économies apparaissant à cette rubrique (74 100 dollars) s'expliquent par la non-utilisation des services de consultants et l'annulation des stages de formation, pour lesquels des crédits avaient été ouverts.

	<i>Écart</i>	
Voyages	(9,3)	(1,9 %)

14. Le dépassement de 9 300 dollars s'explique par l'augmentation des dépenses au titre des voyages liés à la mission d'évaluation et à la mise en place d'une présence des Nations Unies à Timor-Leste faisant suite à la MANUTO, à la révision du contrat pour la fourniture de rations aux contingents, aux déplacements d'une équipe de sécurité (formation au maniement des armes) et aux activités d'appui administratif se rapportant à la liquidation de la Mission. Cette augmentation a été partiellement compensée par une diminution des dépenses au titre des voyages liés à la formation, résultant de la réorganisation des priorités et de l'annulation de stages d'informatique, d'études techniques et de gestion des approvisionnements et des stocks.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	640,7	10,6 %

15. Le solde apparaissant à cette rubrique (640 700 dollars) résulte principalement : a) de la diminution des dépenses concernant l'acquisition et l'installation de pellicules anti-bris de glaces, de barrières de sécurité renforcées et de barrières pour contenir les véhicules, les services et fournitures d'entretien, les services de sécurité, les pièces de rechange et fournitures pour groupes électrogènes (résultant du transfert du personnel dans un nombre réduit d'installations); et b) du coût effectif moins élevé que prévu des installations remises au Gouvernement timorais, de l'annulation des projets concernant une station d'épuration des eaux usées et des études techniques d'installation d'un transformateur, et de l'utilisation des réserves existantes de papeterie et de fournitures de bureau et d'entretien; ces économies sont en partie annulées par une augmentation de 25 % du coût du combustible des groupes électrogènes (0,50 dollar le litre, contre 0,40 dollar prévu dans le budget) et l'achat de pompes à eau à l'occasion de la remise des principaux points d'eau au Gouvernement timorais.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	325,8	13,9 %

16. Le solde de 325 800 dollars s'explique principalement par une réduction des dépenses au titre des pièces de rechange obtenue grâce à la cannibalisation des véhicules arrivés au bout de leur durée de vie utile et ne pouvant faire l'objet ni d'un transfert à une autre mission ni d'un don.

	<i>Écart</i>	
Transports aériens	954,0	9,3 %

17. Le solde de 954 000 dollars est imputable principalement à la réduction des dépenses résultant de la dispense octroyée par le Gouvernement timorais en ce qui concerne la plupart des frais liés aux services fournis à l'aéroport Comoro, du nombre moins élevé que prévu des heures de vol de la flotte d'hélicoptères de la Mission (1 659 effectives contre 2 932 prévues) et de la consommation réduite de

carburant d'aviation qui en est résultée. Ces économies ont en partie été annulées par l'augmentation des dépenses au titre de la location et de l'exploitation d'avions occasionnée par un plus grand nombre d'heures de vol que prévu (1 954 contre 1 130).

	<i>Écart</i>	
	428,2	19,9 %
Transmissions		

18. Les économies réalisées à cette rubrique (428 200 dollars) s'expliquent avant tout par la diminution des dépenses au titre des pièces de rechange, obtenue grâce à la cannibalisation de divers articles de matériel de transmission réformés à la fin de leur durée de vie utile, et la réduction de celles concernant les communications par réseaux commerciaux du fait de la diminution de la part de la Mission dans la location du répéteur mondial.

	<i>Écart</i>	
	164,6	30,2 %
Informatique		

19. Les économies réalisées à cette rubrique (164 600 dollars) résultent principalement de la diminution des dépenses au titre des services informatiques résultant de la diminution de la part de la MANUTO dans le contrat de services d'appui passé avec le fabricant pour les logiciels et le matériel utilisés dans les missions de maintien de la paix; elles sont en partie compensées par l'achat de numériseurs pour l'archivage des dépositions de témoins de crimes graves et par le remplacement de cinq ordinateurs portatifs.

	<i>Écart</i>	
	(75,6)	(22,4 %)
Services médicaux		

20. Le dépassement de 75 600 dollars est imputable à l'achat non prévu de matériel chirurgical et de matériel de stérilisation pour l'équipe chirurgicale militaire et de fournitures médicales pour l'un des contingents.

	<i>Écart</i>	
	687,5	33,0 %
Fournitures, services et matériel divers		

21. Le solde apparaissant à cette rubrique (687 500 dollars) s'explique principalement par a) l'annulation d'une demande de services de détection et d'enlèvement de mines, du fait de l'absence de terrains minés au Timor-Leste, et l'enlèvement des munitions non explosées dans les polygones de tir par les contingents; et b) par des dépenses moindres au titre des frais d'assurance et de transport, un nombre moins élevé d'articles ayant été transférés à la Base de soutien logistique de Brindisi; ces économies sont en partie annulées par le coût plus élevé que prévu de la location de photocopieuses.

V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

22. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la MANUTO sont les suivants :

a) Décider que les États Membres renonceront à leurs parts respectives, soit 13 171 400 dollars, des recettes diverses relatives à l'exercice clos le 30 juin 2005, et à leurs parts respectives, soit 870 500 dollars, du solde non utilisé de 3 604 500 dollars relatif à l'exercice clos le 30 juin 2005, ces sommes devant servir à couvrir les obligations actuelles et futures de l'Organisation au titre de l'assurance maladie après la cessation de service;

b) Décider de l'affectation du solde restant de 2 734 000 dollars relatif à l'exercice clos le 30 juin 2005.
